

DIALOGUE RIVERAIN

Donges et sa raffinerie

REUNION N°3 – 13 OCTOBRE 2011

LES PARTICIPANTS :

- Mme Auffret Maire de Donges
- Mme Pichon Représentant riverains « rue du Stade »
- M. Delalande Adjoint au Maire – Membre CARENE
- M. Debon DGA action économique – CARENE
- Mme Burnet DGA Aménagement opérationnel - CARENE
- M. Etchenou Représentant riverains « Hautgas »
- M. Redsand Association ADZRP – Vice-Président
- Mme Rogard Association ADZRP
- M. Morice Conseiller Municipal et Vice-président OSCD
- M Marchand Association de défense du Brivet – Vice-président
- M Le Ny Association Bonne Nouvelle - Président
- M. Bernard Association des commerçants – Président
- Mme Morel Responsable Relations Extérieures de la raffinerie
- M. Wangen Secrétaire Général de la raffinerie
- M. Charton Directeur de la raffinerie
- M. Bracou Responsable QSEH (Qualité, Sécurité, Environnement, Hygiène) de la raffinerie
- Mme Louis Service Communication de la raffinerie
- Mlle Berthé Consultante Alphacoms
- Absents excusés: M Menez, principal du Collège, Mme Vautez, Directrice de l'Ecole Aimé Césaire et Mme Bouchet, directrice de l'Ecole Saint-Joseph, M. Klein, Président de l'Association de défense du Brivet.

Préambule : présentation et visite de la Raffinerie de Donges

La rencontre est précédée d'une visite de la Raffinerie de Donges. Les participants visionnent un film de présentation du métier et de l'activité de la raffinerie puis un film consacré à la sécurité sur le site, obligatoire pour tous les visiteurs. La visite s'effectue ensuite en bus, avec un arrêt spécifique dans l'un des trois centres de commande et de contrôle.

Synthèse des échanges de la réunion :

Premier thème : le PPRT

Hervé Bracou confirme que la raffinerie a remis à la DREAL, fin juin – début juillet, les fiches de propositions de maîtrise des risques à la source demandées par l'administration pour 77 phénomènes dangereux recensés. Ces fiches constituent des réponses techniques pour soit diminuer la probabilité d'un événement, soit diminuer son étendue potentielle, associées à un chiffrage des solutions proposées. Ces propositions doivent avoir un impact sur les cartes d'aléas.

C'est désormais à la DREAL de retenir ou non des solutions et modifier ou non les cartes. D'ores et déjà, on sait qu'une tierce expertise a été demandée par la DREAL pour certaines fiches.

Hervé Bracou attire l'attention sur les délais d'intervention des quelques cabinets en France habilités à ce genre de missions et sur le risque de retard dans la présentation des nouvelles cartes., A noter : les cartes sont réalisées sur un logiciel spécifique (Sigalea), dont l'administration seule a la maîtrise.

Prochaines dates sur le dossier PPRT :

- Réunion POA : 21 novembre
- Réunion publique : 8 décembre
- Plusieurs rencontres sont a priori prévues par la préfecture avec Total, SFDM, les associations, etc. (invitations reçues par courrier).

Point sur les dispositifs d'aides financière à la prise en charge des travaux (retour de Mme Auffret suite à réunion de l'association AMARIS) : pour le moment, le dispositif d'aides (sous forme de crédit d'impôt) prévu par l'Etat dans le cadre du Grenelle 1 pour les PPRT arrive à son terme à fin 2011. Des avancées sont attendues / espérées dans la loi de finances 2012.

Deuxième thème : le transport de matières dangereuses

Présentation de M Debon et Mme Burnet, de la CARENE.

Une cartographie est projetée permettant de visualiser les projets proposés.

Etat des lieux :

- La mairie a sollicité les acteurs compétents autour de la question de la suppression du transport de matières dangereuses dans Donges. Les acteurs en question sont le grand port maritime (propriétaire d'une grande partie du foncier concerné par les voies alternatives et à l'origine, par son activité, d'une grande partie du transport routier de matières dangereuses) et le Conseil général de Loire-Atlantique (en charge de la voirie départementale).
- Une première proposition a été faite par le Grand Port, consistant essentiellement en la réalisation d'aménagements de confort sur la D4.
A noter : l'objection du Grand Port Maritime à la possibilité d'utiliser la voie portuaire comme voie alternative a été expliquée et comprise : il s'agit d'une voie très technique, liée aux appontements, sur laquelle il n'est pas envisageable de mêler trafic technique et trafic routier « classique ».
- Cette proposition d'aménagement n'étant pas satisfaisante, la CARENE a fait des propositions alternatives. Elles comprennent deux points durs : une partie du tracé à refaire complètement (plutôt chemin de campagne à l'heure actuelle) et un franchissement de voie ferrée à traiter. Dans la perspective des réflexions sur le faisceau ferroviaire et de contournement de la raffinerie, il pourrait aujourd'hui apparaître pertinent de poser, dans le même temps, la problématique du franchissement et /ou de la sécurisation du passage à niveau.

En juillet, les acteurs se sont mis d'accord pour lancer une étude sur le sujet, sur un tracé, pilotée par le Grand Port Maritime. Elle sera lancée courant novembre et devrait durer 3 à 4 mois.

La CARENE souligne que cette collaboration est une véritable avancée.

Madame Pichon rappelle qu'on lui a dit la même chose il y a 30 ans.

Alain Le Ny, transporteur, se dit tout à fait ouvert à l'utilisation d'une voie alternative si elle est sécurisée.

Précisions sur les différents plans et procédures d'information :

Pour rappel, le transport des matières dangereuses n'entre pas en ligne de compte dans le PPRT.

En revanche, Madame Auffret précise que la rédaction d'un plan de sauvegarde communal est en cours (publication prochaine), qui présentera l'ensemble des procédures en cas d'urgence sur la commune (procédures d'évacuation, etc.).

Il est également rappelé que PPRT et PPI sont deux choses distinctes. Le PPI (Plan Particulier d'Intervention) reste en vigueur quelle que soit l'évolution du PPRT : il s'agit d'un plan qui vise à mettre en sécurité la population la plus large en cas de sinistre ou accident.

En cas d'incident interne à la raffinerie, la raffinerie déclenche un POI (Plan d'Organisation Interne) dans le cadre duquel la préfecture, la DREAL et les services de secours sont alertés immédiatement. C'est ensuite le Préfet qui se charge, si la situation le nécessite, de la mise en œuvre du PPI et donc de l'information des populations. Les procédures d'alerte des populations sont présentées dans une plaquette éditée par la Préfecture dans le cadre du PPI.

Luc Wangen ajoute que, pour mieux informer la population en temps réel, la Raffinerie a pris l'habitude de communiquer tout événement particulier à la mairie. De plus, un site internet est en cours de réalisation à la raffinerie. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion.

>> Pour action : A la demande des participants qui estiment ne pas avoir les bons réflexes en cas d'incident, Michel Charton sollicitera la DREAL pour envisager une « piqûre de rappel » de l'information des populations sur le PPI, voire la programmation prochaine d'un exercice PPI.

Troisième thème : la qualité de l'air

Présentation de M. Bracou.

Le SO₂ (dioxyde de soufre) est un gaz issu du fait que la raffinerie reçoit du pétrole brut dont elle doit supprimer le soufre lors de ses transformations. L'objectif de la raffinerie est de récupérer un maximum de ce soufre présent dans le pétrole, au cours des différentes étapes de transformation, pour pouvoir le vendre sous forme liquide. Récemment, des investissements ont été réalisés :

- Construction du Prime G pour réduire d'un facteur 5 la teneur en soufre des essences,
- Mise en place d'un traitement des gaz de sortie des unités Soufre (« Maxisulf ») en 2008 pour porter à 99,5 % le rendement de la chaîne soufre et réduire de 20% les émissions à l'atmosphère,
- Actions de maîtrise des gaz riches en H₂S,
- Mise en place du logiciel Picasso de prévision des pics de SO₂ (voir ci-dessous).

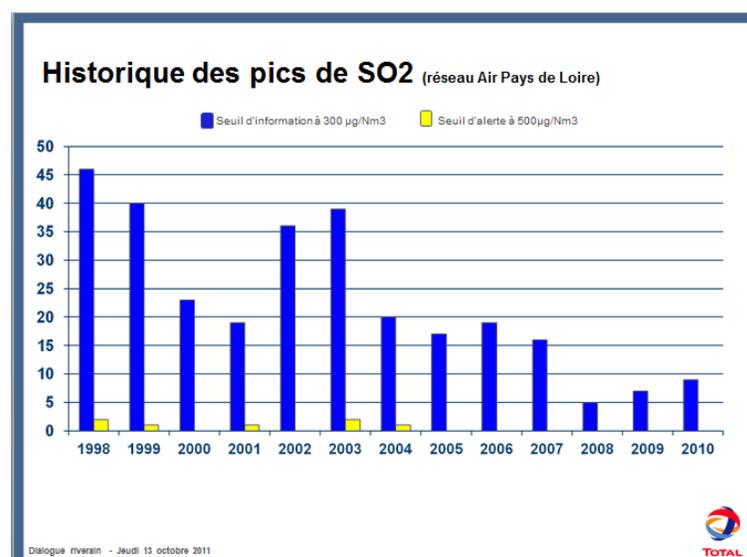
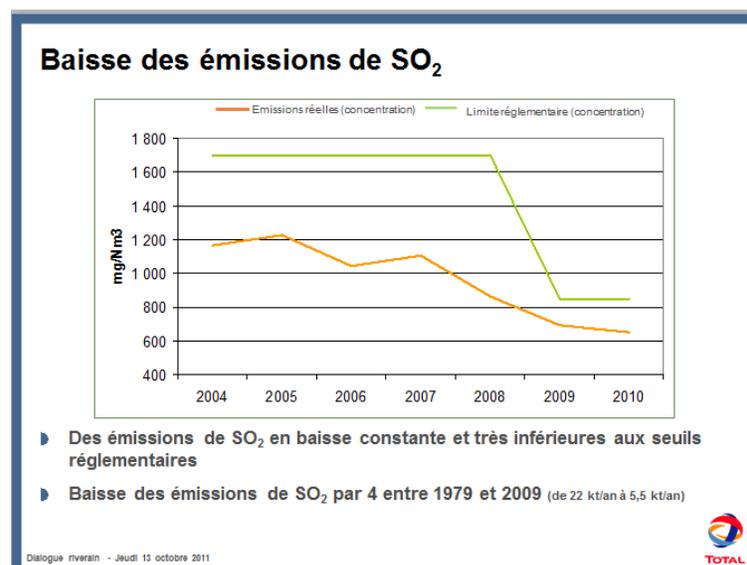
Il est rappelé que le SO₂ est un gaz irritant.

Un réseau de capteurs appartenant à Air pays de la Loire est installé autour de la raffinerie, qui permet à Air pays de la Loire de surveiller les seuils :

- Un seuil d'information : émission > 300µg/Nm³ pendant 1h.
- Un seuil d'alerte : émission > 500µg/Nm³ pendant 3h. c'est à partir de ce seuil que Air Pays de la Loire émet des messages sur les radios et enclenche des mesures sanitaires.

De son côté, la raffinerie s'est dotée d'un logiciel appelé Picasso, raccordé aux capteurs d'Air Pays de la Loire, pour une gestion anticipée des émissions de SO₂ : à partir des données des capteurs et des données météo, le logiciel fait des simulations. Dès que le logiciel prévoit qu'un niveau d'émission de 100µg/Nm³ risque d'être atteint, la raffinerie enclenche des mesures pour l'éviter (réductions de débits, recirculations, etc.).

En conséquence, le seuil de 500µg/Nm³ n'a jamais été atteint depuis 2004 et on constate une forte baisse des dépassements du seuil de 300µg/Nm³ ces dernières années.



Un participant note qu'il a constaté des retombées de soufre en septembre. La raffinerie n'a pas fait ce constat.

>> La raffinerie invite les habitants à l'informer en direct de telles constatations, en apportant des prélèvements pour analyse au laboratoire de la raffinerie.

Un participant pose la question des torches qui fument noir.

Il s'agit d'une flamme de combustion de gaz, c'est une sécurité pour la raffinerie. En régime normal, l'ambition est qu'il n'y ait pas de recours à la torche, sauf pour l'entretien préventif du compresseur de récupération de gaz tous les jeudi matin.

>> **Pour action** : modifier le jour du test, qui est jour de marché ; en évitant le mercredi, où les enfants sont dehors.

Prochaine réunion

Mercredi 25 janvier, de 18 à 20 heures au Cercle.

Agenda proposé :

- Point sur le PPRT
- Aménagement de la zone des Six Croix (présentation de la CARENE)
- Présentation du site Internet de la raffinerie